

Lors du vote du compte administratif

Nombre de membres en exercice 21

Nombre de membres présents 5

Nombre de suffrages exprimés 5

Votes Contre Pour

2023.01.01

Lotissement

LIBERATION
DU 03 mars 2023

SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF

SUR LE COMPTE DE GESTION

SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS

Lors du vote du compte de gestion et de l'affectation des résultats

Nombre de membres en exercice 21

Nombre de membres présents 5

Nombre de suffrages exprimés 5

Votes Contre Pour

Date de la convocation 09/02/2023
Séance du 03/03/2023 à 20 heures 30

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. GAGNAIRE Bernard, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022, dressé par M. le Receveur municipal après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative, 1° Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Resultats reportés	32 526,34 €	
Part affectée à investissement	90 007,22 €	67 903,14 €
Opérations de l'exercice	122 533,56 €	67 903,14 €
Totaux	54 630,42 €	
Résultat de clôture		96 875,00 €

LIBELLE	INVESTISSEMENT	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
		126 084,46 €
	109 375,00 €	80 165,54 €
	109 375,00 €	206 250,00 €
		96 875,00 €

LIBELLE	ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
	32 526,34 €	126 084,46 €
	0,00 €	0,00 €
	199 382,22 €	148 068,68 €
	231 908,56 €	274 153,14 €
		42 244,58 €

Besoin de financement
Excédent de financement
Restes à réaliser DEPENSES
Restes à réaliser RECETTES

Besoin total de financement
Excédent total de financement

96 875,00 €

96 875,00 €

96 875,00 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214201964-20230303-20230101-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 09/03/2023
Affichage : 09/03/2023
Pour l'autorité compétente par délégation



- 2° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.
 - 3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
 - 4° Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en euros,
 - 5° Décide la clôture du budget annexe du lotissement et la reprise des résultats au budget principal
- Membres présents : MM, COASSY Bruno, GAGNAIRE Bernard, QUERAT David, MILLET Sabine, RABUT André, MAUGE Solange, GUÉDON Serge, RONDEPIERRE Sandrine, REY Paule Maryse. Secrétaire de séance : RONDEPIERRE Sandrine

96 875,00 € En recette d'investissement (ligne 001)
54 630,42 € En dépense de fonctionnement (ligne 002)

17 MARS 2023

Pour expédition conforme,
Le Président (lors du vote du compte administratif),
Le Président (lors du vote du compte de gestion et de l'affectation des résultats),



[Signature]

1) Le Maire ne doit pas présider la séance au cours de laquelle est débattu le compte administratif et il ne doit pas participer au vote
2) En fonction des données communiquées par le comptable